

## FORMALISATION NUMERIQUE

### ➤ CREATION

#### PERSONNE PHYSIQUE

##### (ENTREPRISES INDIVIDUELLES)

- Une (01) copie lisible recto-verso de la pièce d'identité :
  - Carte d'identité nationale/Passeport/permis de conduire (Nationaux) ;
  - Carte de séjour en cours de validité ;
- Un (01) casier judiciaire ou une déclaration sur l'honneur générée valable 75 jours, générée automatiquement sur le GNI ;
- Un (01) contrat d'abonnement SEEG ou la dernière quittance EDAN ;
- Un (01) certificat de résidence ;
- Une (01) copie du titre de propriété ou du bail ou du titre d'occupation du principal établissement et le cas échéant de celui des autres établissements et succursales ;
- En cas d'acquisition d'un fonds ou de location gérance, une copie de l'acte d'acquisition ou de l'acte de location gérance ;
- Une copie de l'acte de mariage en tant que de besoin ;
- Une (01) copie de l'autorisation ou de l'agrément technique pour les activités soumises à une autorisation préalable (enseignement/Formation professionnelle, Santé, activité de conseil juridique, Conseil fiscal, Expertise comptable ...) spécifique (cas du secteur de la santé, l'Education...) **le cas échéant** ;

PERSONNES PHYSIQUES	TARIFS NATIONAUX	TARIFS ETRANGERS
	85 000 FCFA	135 000 FCFA

## PERSONNE MORALE

### (SOCIETES)

- Carte Nationale d'identité ou passeport ou du permis de conduire (Pour les Dirigeants Nationaux)  
-Carte de séjour en cours de validité ou Passeport (Pour les Dirigeants non-nationaux).
- Statuts ;
- Procès-verbal d'Assemblée générale constitutive ;
- Un (01) casier judiciaire ou une déclaration sur l'honneur générée valable 75 jours, générée automatiquement sur le GNI ;
- Un (01) contrat d'abonnement SEEG ou la dernière quittance EDAN ;
- Une (01) copie de l'autorisation ou de l'agrément technique pour les activités soumises à une autorisation préalable (enseignement/Formation professionnelle, Santé, activité de conseil juridique, Conseil fiscal, Expertise comptable ...) spécifique (cas du secteur de la santé, l'Education...) **le cas échéant.**

PERSONNES MORALES		
TARIFICATION	TARIFS NATIONAUX	TARIFS ETRANGERS
Avec les actes générés automatiquement (sur la base des informations renseignées dans le formulaire)	220 000 FCFA	378 000 FCFA
Avec les actes personnalisés	150 000 FCFA	300 000 FCFA

**NB** : - Mode de paiement via airtel money ou mobicash ou carte bancaire  
- Les frais du greffe selon le montant du capital social

➤ **MODIFICATION**

**PERSONNE PHYSIQUE**

**(ENTREPRISES INDIVIDUELLES)**

- Extrait du registre du commerce et du crédit immobilier (K bis).
- Une (01) copie du titre de propriété ou du bail ou du titre d'occupation (Si changement de localisation).
- Agrément technique (le cas échéant).

<b>PERSONNES MORALES</b>	
<b>TARIFS NATIONAUX</b>	<b>TARIFS ETRANGERS</b>
50 000 FCFA	50 000 FCFA

**PERSONNE MORALE**

**(SOCIETES)**

- Extrait du registre du commerce et du crédit immobilier (K bis).
- Carte Nationale d'identité ou passeport ou du permis de conduire (Pour les Dirigeants Nationaux)
  - Carte de séjour en cours de validité ou Passeport (Pour les Dirigeants non-nationaux).
- Statuts et Procès-verbaux modifiés.
- Casier Judiciaire si changement de Dirigeant datant de moins de 3 mois (ou Déclaration sur l'honneur générée par la plateforme).
- Agrément technique (le cas échéant).

<b>PERSONNES MORALES</b>	
<b>TARIFS NATIONAUX</b>	<b>TARIFS ETRANGERS</b>
75 000 FCFA	75 000 FCFA

## FORMALISATION PHYSIQUE

### ➤ CREATION

### PERSONNE MORALE

#### (SOCIETES)

- Six (06) copies de la Carte Nationale d'identité ou passeport ou du permis de conduire (Pour les Dirigeants Nationaux)  
-Carte de séjour en cours de validité ou Passeport (Pour les Dirigeants non-nationaux).
- Huit (08) exemplaires des Statuts enregistrés;
- Huit (08) exemplaires du Procès-verbal d'Assemblée générale constitutive enregistrés ;
- Deux Extraits de casier judiciaire ou une déclaration sur l'honneur générée valable 75 jours ;
- Quatre (04) copies du contrat d'abonnement SEEG ou de la dernière quittance EDAN ;
- Quatre (04) copies du plan de localisation ;
- Six (06) copies de l'autorisation ou de l'agrément technique pour les activités soumises à une autorisation préalable (enseignement/Formation professionnelle, Santé, activité de conseil juridique, Conseil fiscal, Expertise comptable ...) spécifique (cas du secteur de la santé, l'Education...) **le cas échéant.**

PERSONNES MORALES		
TARIFICATION	TARIFS NATIONAUX	TARIFS ETRANGERS
<b>Frais fixe</b>	<b>150 000 FCFA</b>	<b>300 000 FCFA</b>
<b>Frais variables</b>	<b>Frais de Greffe</b> (Immatriculation au RCCM)	- SARL : de 25 000 Fcfa à 35 000 Fcfa selon le capital - SA : de 45 000 Fcfa à 100 000 Fcfa selon le capital - autres : 25 000 Fcfa
	<b>Droits d'enregistrement</b>	- En cas de Procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive 20 000 Fcfa
	<b>Droits de timbre</b>	- 500 Fcfa par page de statuts (8 exemplaires)